



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 5998

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la forte baisse en matière de formation des praticiens en gynécologie. En effet alors que, d'une part, moins de 1 400 spécialistes sont actuellement en fonction et que, d'autre part, la population féminine de 16 à 74 ans serait de 21 millions de patientes potentielles, seuls 20 étudiants en médecine ont fait le choix de cette spécialité cette année. Malgré les mesures prises par le Gouvernement, et notamment le décret n° 2003-85 du 1er janvier 2003, afin d'assurer le rétablissement du diplôme de gynécologie médicale, il semblerait que la situation soit préoccupante tant la menace pour cette spécialité est importante. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'elle entend prendre pour que, d'une part, le nombre de postes d'internes en gynécologie soit revu à la hausse et, d'autre part, que le nombre d'étudiants s'engageant dans cette spécialité augmente.

Texte de la réponse

Certaines spécialités médicales, dont la gynécologie médicale, spécialité de premier recours, appellent une vigilance particulière. C'est une des spécialités dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise. D'une part, prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le *numerus clausus* depuis 2000. Celui-ci est passé de 3 850 en 2000 à 7 300 en 2008. D'autre part, une régulation territoriale des postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est mise en place depuis 2007. C'est une des mesures qui va contribuer à améliorer la répartition territoriale des médecins sur le territoire. Ainsi, les régions les moins bien dotées en médecins ont vu leurs postes offerts augmenter en 2007 et 2008. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont souligné l'importance des problèmes de renouvellement et de répartition des médecins spécialistes de premier recours sur le territoire ; certaines des propositions issues de ces états généraux devraient se décliner dans le projet de loi *hôpital, patient, santé, territoires* (HPST).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5998

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2007, page 5946

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9080